



Des secteurs clés supports d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P)

Les principaux secteurs supports du développement urbain des prochaines années font l'objet d'orientation d'aménagement, permettant de fixer les attentes de la Collectivité en matière de formes urbaines, de desserte, de valorisation paysagère, de mixité, etc... Quelques exemples sont présentés sur ces panneaux (OAP), le dossier Eco-PLU en intègre une dizaine.

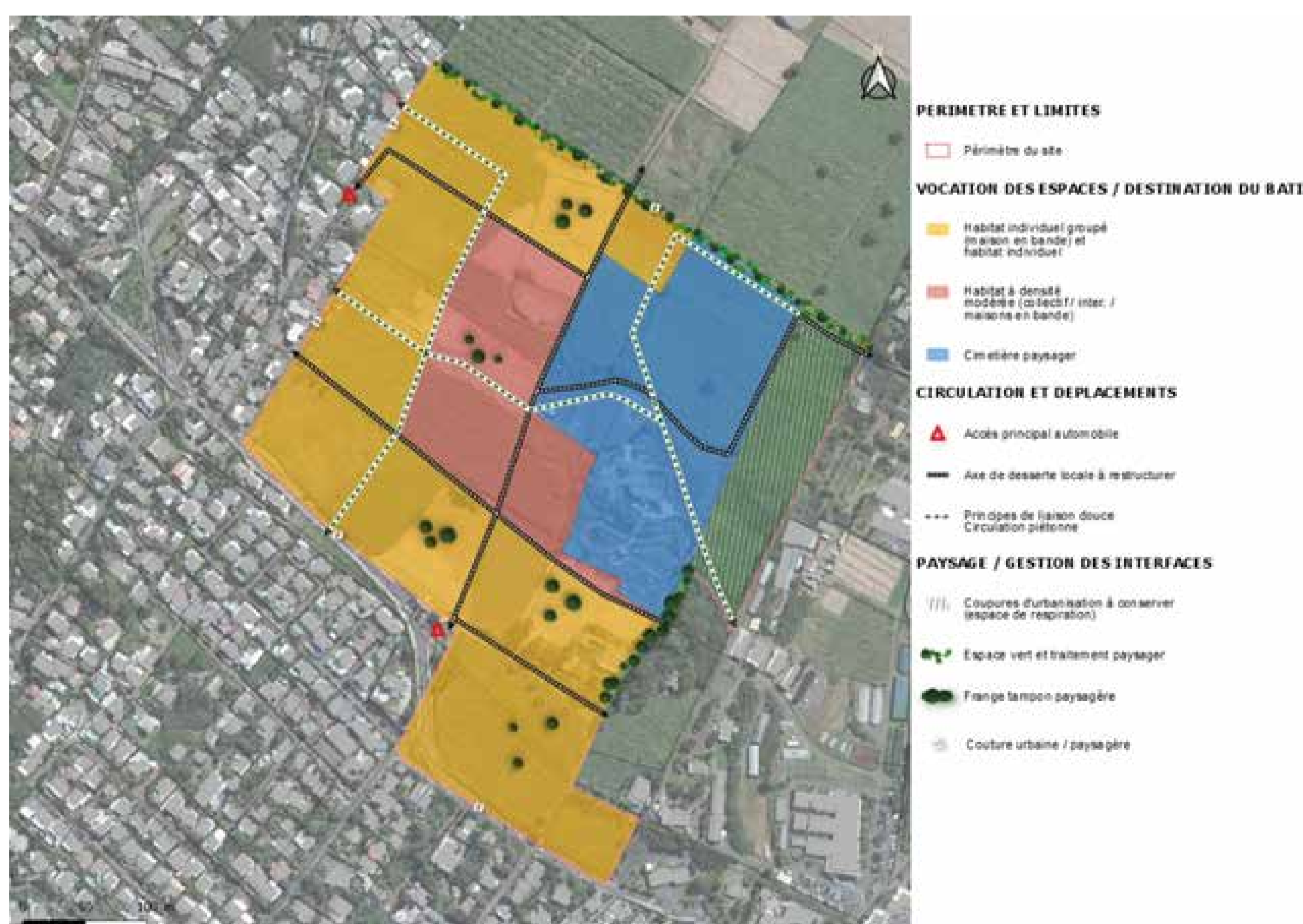
« Mairie Annexe » de Bois d'Olives*

Le périmètre de l'OAP « Mairie Annexe » de Bois d'Olives se développe du Nord au Sud de la Ligne d'Equerre à la Ligne Piot. Ce secteur doit faire l'objet d'une procédure de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté). Cette ZAC aura pour principale vocation la création de logements et d'équipements publics. Les logements seront constitués de maisons de ville et de petits collectifs. L'opération est aussi concernée par un large mail piéton végétalisé et des jardins favorisant le confort climatique des constructions.



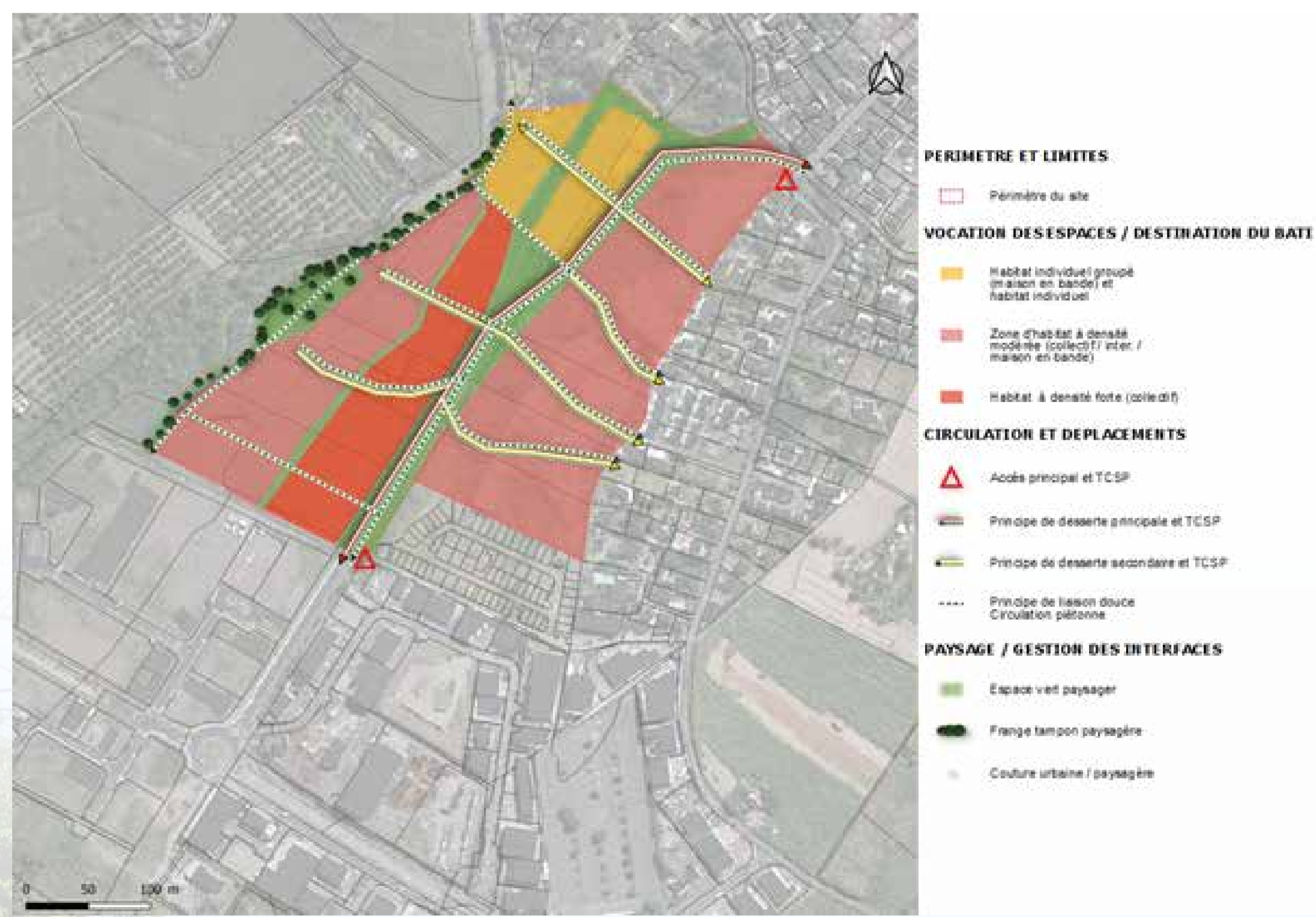
La Salette*

Une opération structurante sur le secteur du centre funéraire, elle s'articule autour du projet d'aménagement et d'élargissement du Chemin La Salette, entre Ligne Paradis et Condé Concession. Cette opération mêlant à la fois des espaces dédiés aux logements individuels et logements à densité modérée. Un projet de grande envergure d'une superficie de 20 ha, en lien avec le quartier de la Ligne Paradis et les équipements alentours.



Le Domaine de la Vallée*

Ce secteur se situe à l'interface entre Bois d'Olives et la Zone Industrielle n°4. Le passage de la Croix du Sud, axe de déplacement majeur des prochaines années, sera un élément structurant ; support du TCSP entre la RN 1 et le quartier de Bois d'Olives. Les aménagements veilleront à intégrer les constructions dans leur environnement, notamment aux abords du Domaine La Vallée. L'opération présentera une mixité de formes urbaines tout en se connectant aux quartiers environnants.



* Schémas en cours d'étude (susceptibles d'être modifiés avant l'arrêt de l'Eco-PLU)

